



SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

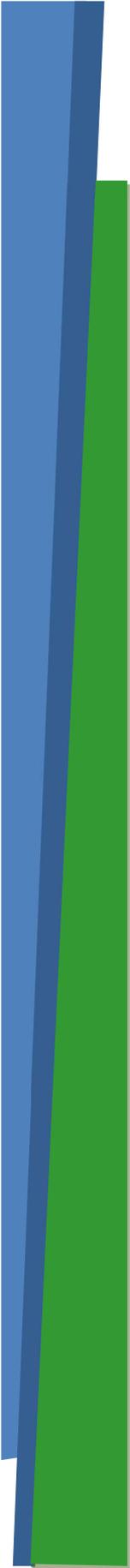
TERRITOIRE DE LA VALDAINE

Réseaux de RHONE MONTELIMAR et MARSANNE

Année 2020

Rapport d'activité

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELMAR	5
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	5
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	5
1.2.1 Réseau Montélimar-sud	5
1.2.2 Réseau Montélimar-nord	6
1.2.3 Réseau Marsanne	6
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020	7
2.1 ORIGINE DE L'EAU	7
2.2 VENTE D'EAU.....	8
2.3 RENDEMENT DU RESEAU	9
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	9
2.4.1 Réseau Rhône Montélimar sud	9
2.4.2 Réseau Rhône Montélimar Nord.....	10
2.4.1 Réseau Marsanne	10
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	10
3.1 SECURITE PUBLIQUE	10
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	11
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	11
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020.....	11
4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	11
4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU	11
4.3 TRAVAUX FACTURES	12
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020	12
5- RELATIONS AVEC LES Clients.....	13
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	13
5.1.1 Tarification Agence de l'eau	13
5.1.2 Tarification pour les non professionnels	13



5.1.3 Tarification pour les professionnels	13
5.2 RELATIONS Clients	14
5.2.1 Continuité de service	14
5.2.2 Informations des clients.....	15
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	15
6.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELMAR NORD et MARSANNE.....	15
6.2 INVENTAIRE DES CONDUITES A RISQUE	15
7- DONNEES FINANCIERES	16
7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE	16
7.1.1 Fonctionnement.....	16
7.1.2 Investissement	16
7.2 IMPAYES.....	16
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE.....	17
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	17

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE RHONE MONTELMAR

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Allan, La Batie Rolland, La Bégude de Mazenc, Chateauneuf du Rhône, Espuluche, La Laupie, Malataverne, Montélimar, Montboucher sur Jabron, Portes en Valdaine, St Marcel les Sauzet, La Touche, Puygiron, Rochefort en Valdaine, Savasse, Sauzet, Bonlieu sur Roubion, Charols, Cléon d'Andran, Condillac, La Coucourde, les Tourettes, Manas, Marsanne, Pont de Barret, Puy St Martin, Ronyac, St Gervais sur Roubion, Salette.

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

Le Territoire des desservi par 3 réseaux :

- Réseau Montélimar-Sud alimenté par la station de pompage de Dachet
- Réseau Montélimar-Nord alimenté par la station de pompage des Roches
- Réseau de Marsanne alimenté par la station de pompage de la Coucourde

1.2.1 RESEAU MONTELMAR-SUD

Station de pompage de Dachet

Prise d'eau par siphon dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Montélimar.

Un dégrilleur vertical

Pompage :

8 pompes à ligne d'arbre 600 m³/h à 230 m HMT

2 pompes à ligne d'arbre 320 m³/h à 230 m HMT

Capacité de pompage de 4 500 m³/h à 230 m HMT
(pouvant être ponctuellement portée à 4 800 m³/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 20 à 4 800 Kw (segment C2 : HTA Télélevé)

Surpresseur de Pancrasse

6 pompes horizontales 620 m³/h à 135 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 10 à 1 700 Kw (segment C2 : HTA Télélevé)

Réseaux

Linéaire de conduites (réseaux Montélimar Nord et Montélimar Sud) : 747 Km

1.2.2 RESEAU MONTELIMAR-NORD

Station de pompage des Roches

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau de l'aménagement hydroélectrique du logis neuf. La station de pompage des Roches alimente le réservoir de Savasse (réseau fonctionnant en refoulement-distribution)

6 pompes de 900 m³/h à 150 m HMT

Fonctionnement de 4 pompes en parallèles : Capacité de pompage de 3 600 m³/h à 150 m HMT (pouvant être ponctuellement portée à 4 500 m³/h)

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 2 100 Kw (segment C2 : HTA Télélevé)

Réservoir de Savasse

Surpresseur de la Laupie

2 pompes de 180 m³/h à 50 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 90 Kw (Segment C4 : B.T. > 36 Kw)

Surpresseur de Collet

2 pompes de 100 m³/h à 50 m HMT

1 pompe de 20 m³/h à 55 m HMT

Puissance ENEDIS souscrite : de 6 à 48 Kw (Segment C4 B.T. > 36 Kw)

Réseaux

Linéaire de conduites (réseaux Montélimar Nord et Montélimar Sud) : 747 Km

1.2.3 RESEAU MARSANNE

Station de pompage de la Coucourde

Prise d'eau dans le canal du Rhône sur le plan d'eau du logis neuf.

Un dégrilleur vertical

Pompage :

5 pompes à ligne d'arbre 1 700 m³/h à 330 m HMT (dont 1 en secours)

Capacité de pompage de 6 800 m³/h, HMT 330 m

Puissance ENEDIS souscrite : de 0 à 8 000 Kw (Segment C2 HTA Télérelevé HTA5 – CU)

Auxiliaires :

Puissance ENEDIS souscrite : de 50 kw (Segment C3 HTA non Télérelevé HTA5 – CU)

Réservoir :

Réservoir : brise charge de 700 m³

Réseaux

Adduction : (entre la station de pompage et le réservoir) :

Linéaire de conduite : 3.5 Km Dn 900 mm en acier

Distribution :

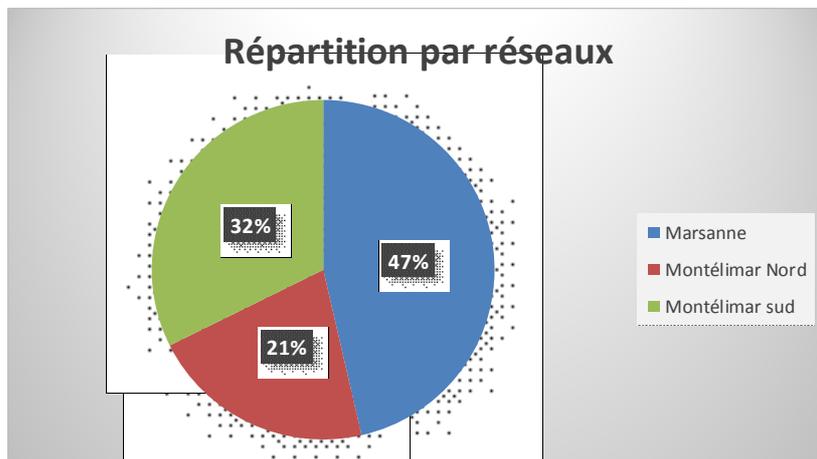
Linéaire de conduites : 136 Km essentiellement en fonte ductile

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020

2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire de la Valdaine provient uniquement du fleuve Rhône.

Réseaux	Ouvrage	Localisation	Ressources	Volumes prélevés (m ³)
Marsanne	La Coucourde	LA COUCOURDE	Rhône	7 682 467
Montélimar Nord	Les Roches	SAVASSE	Rhône	3 515 653
Montélimar sud	Dachet	CHATEAUNEUF DU RHONE	Rhône	5 354 839
Total VALDAINE				16 552 959



2.2 VENTE D'EAU

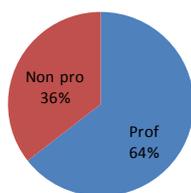
PROFESSIONNELS PAR RESEAUX								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ha	Conso annuelle par ha
Marsanne	10 165	1 624	6 241 128	6 241 128	358	129	6,26	3 843
Nord	6 828	954	2 456 923	2 456 923	273	110	7,16	2 575
Sud	10 623	1 618	4 360 347	4 360 347	400	166	6,57	2 695
Total	27 615	4 196	13 058 398	13 058 398	1031	404		

NON PROFESSIONNELS PAR RESEAUX									
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	Debit souscrits par ab	Conso annuelle par ab	Facturation annuelle par ab
Marsanne	730		99 609	99 607	124	124	5,89	803	803
Nord	1345		90 907	116 151	220	220	6,11	413	528
Sud	1435		84 223	118 889	224	224	6,41	376	531
Total	3 510		274 739	334 647	568	568			

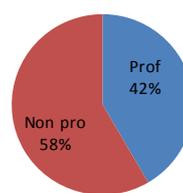
TOTAL PAR RESEAUX							
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre prises	nombre de clients	
Marsanne	10 895	1 624	6 340 737	6 340 735	482	253	
Nord	8 173	954	2 547 830	2 573 074	493	329,5	
Sud	12 058	1 618	4 444 570	4 479 236	624	389,5	
Total	31 125	4 196	13 333 137	13 393 045	1599	972	

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre prises	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
Prof	1031	404	13 058 398	13 058 398
Non pro	568	568	274 739	334 647
Total	1599	972	13 333 137	13 393 045

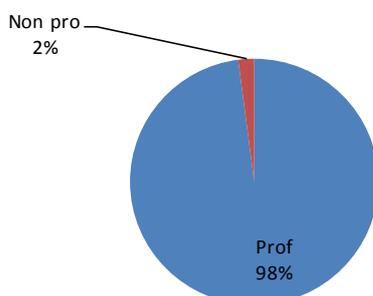
Répartition du nombre de prises



Répartition du nombre de client



Répartition des volumes consommés



2.3 RENDEMENT DU RESEAU

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Réseaux	Rendement
Marsanne	82,54%
Montélimar Nord	72,47%
Montélimar sud	83,00%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

2.4.1 RESEAU RHONE MONTELMAR SUD

La consommation totale pour l'année 2020 est de 5 423 952 Kwh.

Soit une consommation de 1.220 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0.060 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarques : Ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.2 RESEAU RHONE MONTELIMAR NORD

La consommation totale pour l'année 2020 est de 2 079 641 Kwh.

Soit une consommation de 0.816 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0.041 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

2.4.1 RESEAU MARSANNE

La consommation totale pour l'année 2020 est de 6 639 523 Kwh.

Soit une consommation de 1.047 Kwh/m³ consommé.

Ratio financier : 0.051 € H.T./m³ facturé (abonnement inclus)

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Sites	Observations	Conventions	Visite précédente	Visite suivante
Grangeneuve	La coucourde	HCC/19/332	26 février 2020	2023
Collet	Savasse	Socotec 975T0/15/3592	12 novembre 2015	2021
Dachet	Châteauneuf du Rhône	HCC/18/284	28 février 2019	2021
Les Roches	Savasse	HCC/HH/228	6 mars 2019	2022
Pancrace	Montboucher sur jabron	HCC/18/283	28 février 2019	2022
La Laupie	La Laupie	HCC/19/333	25 février 2020	2023

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Aucun contrôle effectué en 2020.

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2020

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

SP Dachet	Télétransmission, IHM
SP Dachet	Renouvellement pompe n°8 (600 m3/h)
SP La Coucoude	Rénovation moteur ABB
SP La Coucoude	Gros entretien réparation contacteurs GFA de puissance N°2

4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Réseau Marsanne	Extension réseau Vers Borne DEBOS : 220 ml Dn 100 mm
-----------------	--

4.3 TRAVAUX FACTURES

Type d'intervention	Marsanne	Montélimar Nord et sud
Branchement	0	0
Compteur sur branchement existant	0	0
Modification branchement	0	0
Déplacement regard compteur	0	0
Nouvelle borne	1	0
Sortie sur borne existante	0	1
Modification borne existante	0	1
Sinistre sur canalisation	0	0
Sinistre sur Borne	0	0
Détérioration borne, regard ou compteur	0	1
Déplacement de conduite	0	0
Extension de réseau	1	0
Divers	0	0
Branchement gravitaire (création ou mise en service)		

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2020

Station de pompage de Dachet

Contrôle en collaboration avec les services de la CNR, le 16 mars 2020, des éventuelles dégradations liées au séisme dit « du Teil » sur la conduite d'adduction de la station de pompage de Dachet (conduite traversant la digue CNR).

Conclusion du rapport CNR :

« l'ensemble des inspections visuelles, des mesures piézométriques, ne révèlent aucune anomalie de comportement de la digue et de la conduite lors de son essai de remplissage. Les mesures de nivellement de très faible ampleur, restant majoritairement dans le fuseau d'incertitudes des appareils et sont influencées également par l'évolution des températures diurnes ».

5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2020, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 11 février 2020 est de 0,007 € H.T./m³.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers a également été uniformisé à l'ensemble du SID par délibération du 11/02/2020 :

- 1 m³/h 73.20 € TTC
- 3 m³/h 94.11 € TTC
- 5 m³/h 125.48 € TTC
- 10 m³/h 209.12 € TTC
- 15 m³/h..... 357.04 € TTC
- 20 m³/h..... 510.05 € TTC
- 30 m³/h..... 663.06 € TTC

Le prix du m³ pour 2020 est de 0,126 € HT soit 0,1329 € TTC avec des minimums de facturation appliqués à chaque débit souscrit :

- pour les 1 m³/h et 3 m³/h..... 150 m³ minimum
- pour les 5 m³/h..... 300 m³ minimum
- pour les 10 m³/h..... 500 m³ minimum

Soit une facture de 109.28 € H.T. soit 115.29 € T.T.C pour un compteur – 1 m³/h – 300 m³/an

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2020, le prix de vente a été fixé à (délibération du 11/02/2020):

Réseau Montélimar Nord

Part fixe

Abonnement à la surface(ha) 106,00 € H.T.

Abonnement au débit(m³/h) 9,00 € H.T.

Part au m³ 0,081 € H.T.

Soit une facture de 433,00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

Réseau Montélimar Sud

Part fixe

Abonnement à la surface(ha) 106,00 € H.T.

Abonnement au débit(m³/h) 15,45 € H.T.

Part au m³ 0.081 € H.T.

Soit une facture de 478,15 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

Réseau Marsanne

Part fixe

Abonnement à la surface(ha) 205.00 € H.T.

Abonnement au débit(m³/h) 12.00 € H.T.

Part au m³ 0.095 € € H.T.

Soit une facture de 595.00 € H.T./ha pour 1 borne pour 1 ha et 7 m³/h - 3000 m³/ha

5.2 RELATIONS CLIENTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux

A partir du 30 mars 2020

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Mise hors service des réseaux

A partir du 29 octobre 2020

5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Aucune information spécifique

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 MAILLAGE ENTRE LE RESEAU RHONE-MONTELMAR NORD ET MARSANNE

Etude des possibilités de maillages entre les réseaux Rhône Montélimar Nord et Marsanne afin de disposer d'un secours partiel entre les 2 réseaux.

Ce projet n'a pas reçu à ce jour l'aval des délégués du territoire.

6.2 INVENTAIRE DES CONDUITES A RISQUE

Inventaire des conduites présentant des risques pour la sécurité de tiers suite à l'absence de prise en compte de leur existence lors des opérations d'urbanisme ou d'aménagement (conduites implantées sous ou à proximité d'habitations ou de bâtiments de tiers.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPTABILITE ANALYTIQUE

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 029 256,82 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 2 566 310,65 €.

Soit un résultat de 537 053,83 € (86,2%).

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 114 730,54 €.

7.2 IMPAYES

Au 31/12/2020, les restes à recouvrer sont les suivants :

Somme de Reste à recouvrer	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total général
VALDAINE	581,38	4 124,34	218,72	6 874,77	2 023,55	29 882,06	540 177,60	583 882,42
Total général	581,38	4 124,34	218,72	6 874,77	2 023,55	29 882,06	540 177,60	583 882,42

Nota : Le reste à recouvrer concernant la facturation 2020 n'est pas représentatif puisque la facturation a été émise à la fin du mois de novembre 2020.

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Annuité 2020 : 253 107.70 € se décomposant en :

- Intérêts : 10 713.83 €
- Remboursement du capital : 242 393.87 €

Capital restant dû : 0.00 €

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement

industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar – La bâtie-Rolland etc....